

Énoncé de politique de santé, sécurité et environnement			
Produit par :	Spencer Buckland Président	Révisé par :	Patrick Knight, directeur, Sécurité et qualité Clayton Snyder, représentant HS
Approuvé par :	Spencer Buckland, Président	Version :	V2.0 2021-01-07
Distribution	Manuel HSE	Date de révision :	2022-01-07

La sécurité est la plus importante valeur fondamentale de notre entreprise et fait partie intégrante des opérations et de la culture de l'Assistance d'intervention d'urgence du Canada (AIUC). Le président et la haute direction de l'AIUC s'engagent à protéger nos employés, nos sous-traitants, nos entrepreneurs, nos participants au plan, nos visiteurs et le public contre les dangers sur le lieu de travail, et s'engagent également à protéger l'environnement, grâce à la prévention, la reconnaissance, l'évaluation et le contrôle continus des dangers au moyen de procédures d'évaluation des dangers formelles et spécifiques au site.

En plus des dangers physiques, l'AIUC s'engage également à protéger ses employés contre les dangers psychologiques et à promouvoir la santé et le bien-être au travail de manière égale. L'AIUC défend trois droits fondamentaux pour ses employés: le droit de savoir ou d'être informé des dangers et des contrôles par le biais des différentes procédures d'évaluation des dangers; le droit de participer à des programmes de formation et à l'élaboration et à la révision de divers documents dans le cadre du programme de santé et de sécurité; et, le droit pour les employés de refuser un travail dangereux si des conditions dangereuses sont présentes en dehors de leurs tâches régulières. L'AIUC considère le respect de la législation en matière de sécurité comme la norme minimale que nous visons à dépasser en accordant la plus haute priorité à la santé et à la sécurité au-dessus de toutes les autres activités. Tous les employés, entrepreneurs et sous-traitants de l'AIUC doivent respecter toutes les lois sur la santé et la sécurité dans leur juridiction, ainsi que les politiques, procédures, pratiques de travail sécuritaires et codes de pratique de l'AIUC, et utiliser tous les dispositifs, contrôles et équipements de protection individuelle pour se protéger et protéger les autres sur le lieu de travail ou à proximité.

L'AIUC continuera d'évaluer de façon soutenue son système de gestion de la santé et de la sécurité dans le cadre de son programme d'amélioration continue afin d'assurer les normes les plus élevées. La haute direction partagera les résultats avec tous les employés dans un esprit d'amélioration et de participation continue au programme de santé et de sécurité de l'AIUC. En s'acquittant de nos responsabilités en matière de sécurité, tous ceux qui travaillent pour l'AIUC partageront les avantages d'un lieu de travail sécuritaire.

Spencer Buckland, MLT, MALT, QM/OE, CRSP

S. Buch

Président

Assistance d'intervention d'urgence Canada